

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 Mai 2008

PROCES - VERBAL

L'an deux mille huit, le 08 Mai à 9 heures, Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (U.B.C.I.) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de l'I.A.C.E., sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration de la Société suivant avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 33 du 22 avril 2008.

*

* *

Monsieur Slah Eddine BOUGUERRA, Président Directeur Général, préside la séance. Monsieur Béchir TAMARZISTE et Monsieur Tahar BOURICHA, deux actionnaires présents sont appelés à remplir les fonctions de Scrutateurs. Monsieur Jacques ARDANT est désigné comme Secrétaire de Séance.

Le Président constate que 62 actionnaires représentant 9.275.381 actions sur les 10 millions d'actions de 5,000 dinars chacune formant le capital de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont présents ou représentés soit 92,75 % du capital.

Le quorum du tiers étant dépassé, l'Assemblée peut valablement délibérer.

*

* *

Le Président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- La liste des Actionnaires connus,
- Un exemplaire en langue arabe et un exemplaire en langue française du Journal Officiel de la République Tunisienne n° 33 du 22 avril 2008 contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée,
- La feuille de présence signée par les Actionnaires et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Les rapports des commissaires aux Comptes,
- Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007, L'état des flux de trésorerie arrêté à la même date, ainsi que les états consolidés du groupe UBCI,
- Le registre des délibérations des Assemblées.

Le Président précise que les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au Service « Titres » de la Société sis au : 64, Avenue Habib Bourguiba - 2033 MEGRINE - plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, ce qui est reconnu exact par l'Assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007,
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007,
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007,
4. Affectation des résultats de l'exercice 2007,
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs,
7. Questions diverses.

Le Président précise qu'il a été remis aux Actionnaires présents le rapport provisoire du Conseil d'Administration où est commenté la conjoncture économique et monétaire en 2007 ainsi que l'activité et les résultats de l'U.B.C.I.

*

* *

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, le Président BOUGUERRA donne lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Il cède ensuite la parole à M. Ahmed BELAIFA, Commissaire aux Comptes du Cabinet PRICE WATER HOUSE COOPERS pour la lecture des rapports général et spécial.

Puis le Président déclare la discussion ouverte et se prête aux questions des actionnaires auxquelles il apporte les réponses circonstanciées.

Au terme de ces échanges, le Président BOUGUERRA propose de passer au vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

* *

*

Première Résolution :

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'A.G.O., après lecture du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les conventions réglementées.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'A.G.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après reprise du report à nouveau 2006, à 17.423.633,929 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir :

- De fixer le dividende par action de l'exercice 2007 à 1,200 DTU
- Le paiement de ce dividende totalisant la somme de.....12.000.000,000 DTU
- D'affecter à la réserve facultative la somme de.....4.750.000,000 DTU
- D'affecter à la réserve à régime spécial la somme de 671.604,186 DTU
- De reporter à nouveau la somme de 2.029,743 DTU

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'A.G.O. autorise les transferts à la réserve facultative du montant de TND 440.078,992 à prélever sur la réserve « à régime spécial » et représentant la partie de cette réserve devenue disponible.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2007 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 381.238,275 DTU au titre des jetons de présence.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat d'Administrateur de M. Jacques ARDANT.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat d'Administrateur de BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS (filiale à 100 % du Groupe BNP Paribas).

L'A.G.O. ratifie la désignation communiquée au Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2008 à Paris de Monsieur **Michael PEREIRA** en remplacement de Monsieur Marie François Joseph HARTMANN représentant BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS et ce jusqu'au terme de son mandat, soit jusqu'à l'A.G.O. qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de 3 ans à venir dans la limite de 70 millions de dinars, et donne mandat au Conseil d'Administration pour en définir le calendrier et les modalités.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 h 30.

LE PRESIDENT
Slah Eddine BOUGUERRA

LE SECRETAIRE
Jacques ARDANT

LES SCRUTATEURS

Tahar BOURICHA

Béchir TAMARZISTE

BILAN ARRETE AU 31/12/2007

APRES REPARTITION DES BENIFICES APRES APPROBATION AGO du 08 mai 2008

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	31/12/2007	31/12/2006
<u>ACTIF</u>		
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	58 369	57 447
Créances sur les établissements bancaires et financiers	173 391	143 830
Créances sur la clientèle	1 078 967	980 654
Portefeuille-titre commercial	13 433	28 746
Portefeuille d'investissement	106 285	89 212
Valeurs immobilisées	49 814	45 212
Autres actifs	25 044	23 913
TOTAL ACTIF	1 505 303	1 369 014
<u>PASSIF</u>		
Banque Centrale et CCP	0	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	141 994	142 008
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 073 184	945 559
Emprunts et Ressources spéciales	71 434	77 174
Autres passifs	67 136	58 992
TOTAL PASSIF	1 353 748	1 223 733
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	50 000	50 000
Réserves	100 696	95 275
Autres capitaux propres	857	6
résultats reportés	2	1
Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	151 555	145 282
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 505 303	1 369 014

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DES BENEFICES 2007 SUITE
APPROBATION AGO DU 08 MAI 2008

LIBELLES	CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION AU 31/12/2007	REPARTITION	CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2007
Capital	50 000		50 000
Réserves Légale	5 000	0	5 000
Réserve à Régime Spécial	1 317	232	1 549
Réserve Facultative	86 813	5 190	92 003
Réserves de Réévaluation des immobilisations	894	0	894
Prime d'émission	1 250		1 250
Report à nouveau	1	1	2
Subvention d'investissement	857		857
Bénéfice de l'exercice	17 423	-17 423	0
Total capiatux propres	163 555	-12 000	151 555